

AIDES ALIMENTAIRES À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

SECOURS POPULAIRE

Épicerie sociale :

3-11 rue Nicole-Reine Lepaute, Paris 13^e (métro Bibliothèque François Mitterrand), dans la salle commune de la résidence Lepaute du CROUS

Du mardi au samedi : de 13h30 à 20h

Téléphone : 09 83 30 99 28 (mardi : 9h30-17h, mercredi 9h30-12h/14h-17h, vendredi 11h-14h)

Mail : antenne13@spf75.org, indiquer ses coordonnées et ses besoins

- Chaque passage est fixé à 2€, toutes les 3 semaines maximum
- Être préalablement « inscrit » au secours populaire, en ayant effectué un 1^{er} entretien dans une des antennes étudiantes
- Rendez-vous via téléphone ou via etudiants@secourspopparis.org

Une permanence dédiée aux étudiants a lieu à l'antenne Bayet étudiants :

- Les mardis, de 12h à 16h, et les vendredis, de 11h à 14h
- L'antenne Bayet – 6 rue Albert Bayet, 75013 Paris

LINKEE

- Pour tous les étudiants sur présentation de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Pré-inscription à : etudiants@linkee.co
- Pas de nombre de passages limités

Le lundi :

A l'ESSpace : bar associatif étudiant

15 rue Jean Antoine de Baïf

75013 Paris (Métro 14 : Bibliothèque François Mitterrand)

19h30-21h

Le mardi :

- Wanted café
70 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
16h-18h
- 24 avenue de la porte de Montmartre
75018 Paris
18h30-20h

Le mercredi :

6-10 quai de Seine
93200 Saint Denis
(au niveau du restaurant)
18h30-19h30

Le jeudi :

80 rue des Haies
75020 Paris
18h30-20h

Le samedi :

14 avenue Edouard Vaillant
93500 Pantin
12h30-13h30

CO'P1 – SOLIDARITÉS ÉTUDIANTES

- <https://cop1.fr/ville/paris/>
- Pour tous les étudiants en difficultés (carte étudiant ou certificat)
- S'inscrire à chaque fois qu'il y a besoin d'une distribution via le site

Le mercredi :

19 rue Santeuil

75005 Paris

18h20-20h20

Le jeudi :

50 rue des Tournelles

75003 Paris

18h20-20h20

Le vendredi :

50 rue des Tournelles

75003 Paris

18h20-20h20

Le samedi :

3bis rue Papin

75003 Paris

13h-15h

CENTRE DE DISTRIBUTION DES RESTOS DU CŒUR DE PARIS

Dans locaux du CROUS

8 rue Francis de Croisset

75018 (Métro Porte de Clignancourt)

- Pour les étudiants ayant un logement à Paris et répondant aux critères de plafond de ressources des Restos du Cœur de Paris
- Permet de composer colis alimentaire avec les produits proposés
- Inscription via <https://ad75.restosducoeur.org/>

- Documents à fournir :
 - * Pièce d'identité
 - * Attestation de logement à Paris (quittance de loyer, attestation d'hébergement...)
 - * Documents sur revenus et charges (bourse/CAF/feuille de paie/... + quittance de loyer/charges du logement pour eau, électricité et autres + frais de scolarité/frais d'emprunt bancaire)
- Tous les mardis, de 19h-21h
- Les vendredis, de 15h à 20h, et samedis, 11h à 14h, au 46 rue de Douai, 75009 Paris

Épicerie Sociale :

Le Marché Solidaire

12 rue de l'Eure

75014 Paris

01 83 89 78 30

contact.lemarchesolidaire@gmail.com

AGORAE ASSOCIATION AGEP

Épicerie sociale :

3 allée Paris Ivry

75013 Paris (Tram 3a Avenue de France)

07 82 34 48 58

<https://agorae.ageparis.org/>

Actuellement :

Le mardi : 17h-20h

Le vendredi : 17h-20h

AIDES FINANCIÈRES

En cas de situation d'urgence : sos-precarité@univ-paris1.fr

01 44 07 77 64 ou 01 44 07 79 02

Aide ponctuelle :

- Dossier à constituer avec le service social du Crous, prise de rendez-vous en ligne sur mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr
- Étudiants boursiers ou non, français ou internationaux
- Les demandes d'aide spécifique sont examinées, à l'issue de l'instruction de la demande par le service social du Crous, par une commission présidée par le directeur du Crous. Le dossier de l'étudiant est présenté de façon anonyme à la commission. L'entretien préalable ou les échanges à distance, organisés entre le demandeur de l'aide spécifique et un assistant de service social du Crous doit permettre d'évaluer la situation globale de l'étudiant au regard notamment de son parcours universitaire et des difficultés qu'il rencontre. Après examen du dossier, la commission émet un avis d'attribution ou de non-attribution de l'aide spécifique et propose au directeur du Crous le montant de l'aide susceptible d'être accordée. Le directeur du Crous décide du montant de l'aide attribuée et notifie la décision à l'étudiant.
- Si la situation le justifie, le directeur du Crous peut demander un versement anticipé de l'aide
- Cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle ou une aide au mérite
- Numéro national pour s'informer : 0 806 000 278, du lundi au vendredi, de 9h à 17h (prix d'un appel local)